



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-94967>

Département(s) de publication : 59

Annonce n° 24-94967

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-92555

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Grande-Synthe

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21590271900016

**Ville :** Grande-Synthe

**Code postal :** 59760

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 59

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** REHABILITATION DU PETIT BASSIN DU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE /LOT  
Chauffage ventilation plomberie électricité

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45331000

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Suite à procédure déclarée sans suite pour absence d'offres

**Critères d'attribution :** 1. Prix des prestations ( pondération : 40 %) 2. Valeur technique de l'offre ( pondération : 60 %) décomposée comme suit : \* moyens humains et matériels mis en oeuvre pour l'exécution des travaux 20 % - moyens humains (personnel d'exécution, encadrement, études avec CV à l'appui) 10 % - moyens techniques et matériels (spécifiques et adaptés aux travaux du projet) 10 % \*  
Qualité technique des prestations et savoir-faire : 30 % - méthode d'exécution et organisation du chantier : 10 % - fiches techniques des matériaux : 20 % \* Hygiène, sécurité, respect de l'environnement : 10 % - dispositions en faveur de l'environnement (niveau sonore, moyens) : 2 % - dispositions pour la sécurité des tiers (riverains) et du personnel : 2 % - dispositions pour la méthodologie et contrôle du traitement des déchets (tri), dispositions de respect de la « charte de chantier propre/chantier à faibles nuisances », réduction des nuisances : 6 %

### Section 4 - Informations rectificatives

- Dans Section 3 : Procédure, date et heure limite de réception des plis : Mercredi 28 Août 2024 à 17 H00 Veuillez lire désormais : Mercredi 3 Septembre 2024 à 17 H 00
- Dans Section 6 : Informations complémentaires Détails sur la visite : Veuillez lire, une visite de site est obligatoire et sera organisée le jeudi 29 août 2024 à 9 H00 au lieu de mardi 13 août 2024 à 9 H00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/08/2024**